

Décision

Générale

colonial

Décision n° 716 du 29 juin 1949

n° 716

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 juin 1949

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro

30 juin 1949

TEXTE INTÉGRAL

Le médecin capitaine Torresi est chargé d'assurer l'inspection sanitaire du bétail abattu dans la ville de Djibouti pour la consommation civile et militaire. Une indemnité fixe mensuelle de quinze cents francs sera allouée nu médecin capitaine Torresi pendant l'exercice de ses fonctions, payable sur le chapitre 8, article 8, paragraphe 1 du budget local.